

L'INDÉPENDANT

Lézignan-Corbières-Minervoises : retour sur les dossiers du conseil communautaire

ABONNÉS



L'intercommunalité a choisi d'appuyer son image sur les territoire viticoles et touristiques que sont les Corbières et le Minervoises. L'Indépendant - Germain Cauffopé

Politique, Lézignan-Corbières

Publié le 03/01/2022 à 15:23 , mis à jour à 15:30

Alors que le compte rendu du dernier conseil communautaire de l'année s'était concentré sur la passe d'armes entre André Hernandez et Gérard Forcada, d'autres dossiers intéressants méritent d'être précisés.

Au-delà de la discussion tendue autour du nouveau nom de l'intercommunalité, qui sera officiellement annoncé à la mi-janvier, qui avait pris une place conséquente dans notre édition du 17 décembre dernier, le conseil communautaire du mercredi 15 décembre avait été l'occasion d'avancer sur de nombreux sujets importants.

Le débat sur le projet d'aménagement stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a ainsi eu lieu, animé par le consultant du cabinet Citadia qui gère la mise en place du Scot, Pierre Albert. Il a présenté en détail les quatre axes sur lequel il est développé : penser le territoire dans un contexte de dérèglement climatique, aménager le territoire avec ses spécificités, faire de la transition écologique le fondement du Scot et maintenir le bien vivre dans le territoire.



Pierre Albert a présenté les orientations du Scot. L'Indépendant - Germain Cauffopé



A lire aussi : Aude - Communauté de communes Lézignan, Corbières et Minervois : le Scot démarre son processus

Les élus ont ensuite bien avancé sur le refuge animalier, qui fera également office de fourrière, en choisissant notamment son mode de fonctionnement en délégation de service public pour une durée de 3 ans. Une commission thématique d'élus, choisis sur le volontariat, a été dévolue à la rédaction du cahier des charges du lieu. Elle est composée de René Ortega, Henry Schenato, Paul Berthier, Jacques Contiès et Sophie Birkenner. Quant au choix du délégataire, il se fera après réception des candidatures provenant des différentes associations (SPA, Arpan, etc.) pour une ouverture prévue l'été prochain.

Avec l'acquisition pour l'euro symbolique du bâtiment de l'ancien centre médico-social, situé en plein centre-ville, et évalué à 460 000 par les Domaines, la CCRLCM s'est engagée auprès du Conseil Départemental à conserver pendant 99 ans la destination de cet immeuble à des missions de service public. *"Nous allons lancer une étude pour voir quels travaux sont nécessaires afin d'accueillir le Pays Touristique Corbières Minervois et le conservatoire de musique qui ont un besoin urgent de locaux"*, a expliqué le président Hernandez.

Sur la nouvelle identité de la communauté de communes, André Hernandez avait tenu à donner quelques explications, en préambule au conseil communautaire : *"Avec ce nouveau nom - De Corbières en Minervois" - nous voulons retrouver une identité forte à la fois culturelle et touristique, en prenant le nom de ces territoires qui bénéficient d'une notoriété intéressante sur le plan national et même international grâce aux AOC (Appellations d'Origine Contrôlées) qu'elles hébergent. Ce changement d'identité nécessite une modification statutaire. Elle sera opérationnelle à la fin du premier semestre 2021"*.

Une nouvelle convention de mise à disposition de la bibliothèque Joseph-Euzet par la commune de Lézignan à la CCRLCM pour le fonctionnement du conservatoire de musique intercommunal pour 6 mois a été votée, et le président Hernandez a tenu à préciser que cette convention auparavant gratuite était désormais payante, avec un loyer de 1 200 euros mensuels.

Enfin, les élus communautaires ont approuvé la création d'un poste non-permanent de conseiller numérique France Services, qui pourra se déplacer dans les villages ou recevoir le public à la Milcom. Ce poste sera financé par l'Etat à hauteur de 25 000 euros par an sur une période de 2 ans.

Germain Cauffopé